

Tarif acheminement

Applicable aux installations électriques de toute nature sur notre réseau de distribution.

La consommation est enregistrée par un compteur.

Le timbre est compté pour les tarifs suivants pour les installations à basse tension à :

Les prix ci-dessous s'entendent en CHF et hors TVA (8%)

Tarifs	Heures Pleines kWh	Heures creuses kWh	Puissance kW	Réactif kvahr
Eclairage public Watt/an	0.365			
Simple	0.100			
Double	0.115	0.055		
Pro A	0.075	0.036	6.00	* 0.025
Pro B	0.050	0.024	10.90	* 0.025

Pour le client éligible basse tension ayant fait valoir son droit d'accès au réseau, le système de mesure et les processus d'informations sont facturés Frs. 200.-- par mois (hors tva).

Le timbre pour les installations alimentées en moyenne tension

Tarifs	Heures Pleines kWh	Heures creuses kWh	Puissance kW	Réactif kvahr
M T	0.025	0.015	4.20	* 0.025

Pour le client éligible moyenne tension ayant fait valoir son droit d'accès au réseau, le système de mesure et les processus d'informations sont facturés Frs. 250.-- par mois (hors tva).

* Le client a droit à un contingent d'énergie réactive (kVArh = kiloVolts-Ampères réactifs heure) égal à 50 % de la consommation d'énergie active (kWh = kiloWattheures).

Si la consommation d'énergie réactive est supérieure au contingent ci-dessus, l'excédent est facturé à 2,5 cts le kVArh (hors taxes).

Lorsque le montant total facturé par SEIC n'atteint pas la somme plancher de Fr. 6.-- sur la période mensuelle, c'est ce dernier montant qui sera facturé pour l'acheminement.

Les tarifs s'entendent TVA non comprise.

La location des compteurs est comprise.

Validité du 01.01.11 au 31.12.11 ainsi que limité à notre réseau de distribution.

Ces tarifs s'appliquent pour les clients existants

Selon conditions générales en vigueur

Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes